

LIBRARY E A/BIBLIOTHEQUE A E



Le présent Accord entrera en vigueur un mois après la date de sa ratification. Les ratifications de ce présent Accord ont été déposées au Ministère des Affaires étrangères de la Turquie le 21 août 1958.

L'Ambassadeur,  
H. O. MORAN

Le Ministre des Affaires étrangères de la Turquie  
L'Ambassadeur du Canada en Turquie  
HARİTİYE VEKALİTİ

Mon Excellence le Ministre des Affaires étrangères  
Ankara (Turquie)

Monsieur l'Ambassadeur,  
J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note d'aujourd'hui, copie de laquelle est parvenue au Ministère des Affaires étrangères de la Turquie le 21 août 1958.

Le Gouvernement turc a agréé la présente Note et votre réponse rédigée en termes satisfaisants. Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

Monsieur Herbert O. Moran, O.E.B.  
Ambassadeur du Canada  
Ankara